

**Rendez-vous fixé le :****CARTE NATIONALE D'IDENTITE & PASSEPORT**

PREMIERE DEMANDE ou RENOUELEMENT

**Renseignements préalables**

- Durée de validité :** Carte Nationale d'Identité : 15 ans pour les majeurs / 10 ans pour les mineurs  
Passeport : 10 ans pour les majeurs / 5 ans pour les mineurs
- Où prendre Rendez-vous :** à l'accueil de la Mairie de Jeumont du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 ☎ :  
03-27-39-50-55  
(ou dans les 7 autres communes de l'arrondissement : Maubeuge, Hautmont, Le Quesnoy, Aulnoye-Aymeries, Landrecies, Avesnes/Helppe, Fourmies)
- Préparez votre demande :** vous avez la possibilité de préparer votre demande avec la « **pré-demande en ligne** ». Complétez le formulaire en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/> **Conservez le numéro qui vous sera attribué avant de vous rendre en Mairie.**
- Remise CNI / Passeport :** la Carte Nationale d'Identité et le Passeport doivent être retirés **PERSONNELLEMENT** au lieu de dépôt du dossier, dans un délai de 3 Mois. Passé ce délai, ils seront détruits (perte des droits de timbres liée à la fabrication du titre)

**Liste des pièces ORIGINALES à fournir****IDENTITE****Attention :** Vous devrez renseigner les Nom, Prénoms, date et lieu de naissance de vos parents

- Ancienne Carte Nationale d'Identité et/ou ancien Passeport
- Pour les époux : si ajout du nom d'époux/d'épouse souhaité : fournir un acte de mariage de moins de 3 mois  
si ajout de la mention « veuve » : fournir un acte de décès de l'époux
- Pour les adultes sous tutelle/curatelle : ORIGINAL + COPIE Jugement de Tutelle/Curatelle
- Pour les personnes naturalisées : ORIGINAL + COPIE du décret de naturalisation ou du certificat de nationalité française
- Pour les enfants mineurs de parents mariés ou en concubinage : ORIGINAL + COPIE de la pièce d'identité du parent demandeur + livret de famille
- Pour les enfants mineurs de parents divorcés ou séparés :
  - ORIGINAL + COPIE du jugement de divorce ou de tutelle ou de garde de l'enfant
  - ORIGINAL + COPIE du justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et de la pièce d'identité du parent demandeur + livret de famille

**NB :** La présence de l'enfant est obligatoire**JUSTIFICATIF DE DOMICILE**

- ORIGINAL + COPIE d'un justificatif de domicile au nom du demandeur de moins de 3 mois : Facture (avec adresse de facturation identique à l'adresse de consommation), ou Avis d'imposition, ou Attestation d'assurance du logement, ou Contrat de location
- Pièces ORIGINALES + COPIES à fournir pour les personnes hébergées chez un particulier :
  - carte d'identité de l'hébergeant
  - justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois
  - Attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant certifiant que l'utilisateur habite chez lui depuis plus de 3 mois

**TIMBRES FISCAUX**

- Passeport : 86€ adulte / 42€ mineur de + de 15 ans / 17€ mineur de - de 15 ans
  - Carte Nationale d'Identité si perte ou vol : 25€
- Vous pouvez trouver les timbres sous forme dématérialisée sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez un buraliste agréé

**PHOTO**

- 1 Photo d'identité couleur récente (différente de l'ancien titre d'identité) sur fond uni clair, tête centrée de face, sans accessoire, format 45 x 35mm (le découpage se fait en Mairie).
- NB :** les photos de classe ne sont pas autorisées

**RENOUELEMENT**

- Ramener l'ancienne Carte Nationale d'Identité ou l'ancien Passeport
- En cas de Vol ou de Perte : fournir la déclaration de vol (faite au commissariat de police) ou la déclaration de perte (se fait sur place en Mairie au moment du dépôt de dossier).